



ÉLECTIONS RÉGIONALES
6-13 DÉCEMBRE 2015

POUR POUVOIR VOTER, IL FAUT
S'INSCRIRE SUR
LES LISTES ÉLECTORALES

ET, CETTE ANNÉE,
EXCEPTIONNELLEMENT

VOUS AVEZ ENCORE JUSQU'À
30
SEPTEMBRE
2015

ouijevotefr #OuiJeVote

INFOS COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET SANTÉ PUBLIQUE

Comme vous avez pu le constater, de petits panneaux ronds ont été installés dans le village, afin de communiquer sur la démarche zéro pesticides et ses grands principes : paillage, plantes couvre-sol, fauche tardive et prairies fleuries... Ils ont été subventionnés à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Nous vous invitons à découvrir le jardin communal situé derrière l'ancienne mairie, également accessible par le lotissement des Peupliers (ce fut jadis le « raccourci » de bien des écoliers du village) : vous y trouverez un cheminement de 8 panneaux explicatifs détaillant l'utilité de la démarche. Cet espace communal est dédié à la biodiversité, mise en péril par l'urbanisation et la standardisation grandissante de nos cadres de vie. A noter qu'il s'agit d'une zone humide ; des chaussures adaptées seront nécessaires après un épisode pluvieux... Vous y trouverez des bancs pour profiter de la quiétude de l'endroit, trois carrés surélevés fabriqués par les agents communaux et comportant des végétaux couvre-sols identifiés. Des plants de cassis, maquereaux et framboises vous invitent à la cueillette et à la dégustation lors d'une pause dans votre promenade. Pensez à vos paniers l'été prochain ! Nous y installerons petit à petit des nichoirs et autres refuges pour pollinisateurs et auxiliaires en tout genre.



Françoise MAY

Nouvel électeur ou suite à un déménagement : en raison de la date inhabituelle des élections régionales, les inscriptions sur les listes électorales sont exceptionnellement ouvertes jusqu'au 30 septembre.

SÉCURITÉ



Rappel : Toutes les rues du village (hormis la route de Thann) sont limitées à une vitesse de 30 km/h. Et ceci POUR TOUS LES VEHICULES, même les deux roues. La mise en place de « Zone 30 » permet de ne pas multiplier les panneaux. En effet, une zone 30 ne s'arrête pas aux intersections, mais uniquement lorsque sa fin est annoncée. Le carrefour « rue du Stade, rue de l'Espérance » sera modifié très prochainement. Un mini rond point sera mis en place afin de ralentir le trafic, de respecter les normes d'accessibilité et de mieux garantir la sécurité des usagers et surtout des enfants.

prochain bulletin : octobre 2015